

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001337-241

DATE : 8 décembre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SHAUN E. FINN, J.C.S.

SHAY ABICIDAN

Demandeur

c.

GROUPE QUALINET INC.

Défendeur

JUGEMENT

- [1] **VU** que le demandeur dépose une demande pour autorisation d'exercer une action collective (la **Demande d'autorisation**)
- [2] **VU** qu'une audience d'autorisation se tient le 30 juillet 2025;
- [3] **VU** que le Tribunal prend en délibéré sa décision sur la Demande d'autorisation;
- [4] **VU** que les parties avisent le Tribunal qu'elles ont convenu d'engager des discussions de règlement;
- [5] **VU** que les parties demandent au Tribunal de suspendre son délibéré en conséquence jusqu'au vendredi 30 janvier 2026 ou d'ici à ce que les parties l'avisent conjointement, avant cette date, que les discussions de règlement n'ont pas abouti, le cas échéant;

[6] **VU** que les principes directeurs de la procédure civile militent en faveur de la suspension du délibéré dans ces circonstances;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[7] **SUSPEND** son délibéré sur la Demande d'autorisation jusqu'au vendredi 30 janvier 2026 ou d'ici à ce que les parties l'avisent conjointement, avant cette date, que les discussions de règlement n'ont pas abouti, le cas échéant;

LE TOUT, sans frais de justice.



SHAUN E. FINN, J.C.S.

Me Joey Zukran
Me Léa Bruyère
LPC Avocats
Avocats du demandeur

Me Éric Simard
Me Vincent Belley
Fasken Martineau Dumoulin
Avocats du défendeur

Date d'audience : Au vu du dossier